

Reçu le 16 JAN. 2013

Reçu DOE le

11 JAN. 2013

Dest. : SDDOP

GENDARMERIE NATIONALE

RENSEIGNEMENT ADMINISTRATIF

PROCÈS-VERBAL D'AUDITION

2650

DOE

Code unité	Nmr P.V.	Année	Nmr dossier justice
56407	10689	2012	

Nmr pièce	N° feuillet
1	1 / 2

Analyse et références

Affaire

Le mardi 16 octobre 2012 à 08 heures 30 minutes.

Nous soussigné Gendarme

Sous le contrôle de Maréchal des logis-chef

Vu les articles L.3211-3 du code de la défense

Nous trouvant au bureau de notre unité

, rapportons les opérations suivantes :

Ce jour, nous procédons à l'enquête citée en référence,

IDENTITE DE LA PERSONNE TÉMOIN

Sexe	Nom	Prénom
M		
Situation de famille	Validité état-civil	
Date naissance	Commune naissance et Code Postal	Pays
16/03/1959		INSEE
Adresse		
N° de téléphone	N° de fax	Profession
		agent privé de recherches
		Nationalité

Entendons la personne dénommée ci-dessus qui nous déclare :

Je me présente ce jour, afin de vous signaler un phénomène lumineux que j'ai observé le mardi 09 octobre 2012 à 22h40. -----

Je suis retraité de l'armée depuis 2008.

Le mardi 09 octobre 2012 vers 22h40, je suis allé dans le jardin. La nuit était claire et j'ai balayé le ciel d'un regard. Je me situais dans la partie Sud Ouest de ma propriété. Mon attention a été attirée par deux points lumineux. Me trouvant derrière une haie, je me suis déplacé afin d'avoir une vue dégagée. J'ai alors bien observé ces deux points lumineux, situés à 20° au dessus de l'horizon. Les points étaient superposés et décalés et ils étaient immobiles. L'intensité des deux points était supérieure à une étoile et l'éclat était scintillant. Cela était différent aux feux d'aéronefs qui clignotent. Les deux points sont restés immobiles durant une minutes, ensuite ils se sont déplacés sur ma droite en plongeant. Durant la trajectoire, ils ont conservé la même distance entre eux. Le changement de position a été rapide, ensuite, les deux points lumineux se sont éloignés en direction du Sud ouest. Après quoi, j'ai perdu de vue les deux points. -----

**Question** : Combien de temps avez vous observé le phénomène ? ---

**Réponse** : Je pense l'avoir observé durant trois minutes. -----

La personne entendue

L'Agent de Police Judiciaire

(DESTINATAIRES)

[ 1 ] - M. le Sous- Préfet à Langon

[1] – Général commandant la région aérienne

[2] – Direction générale de la Gendarmerie Nationale – Bureau défense opération – Sous direction des opérations – Bureau renseignement

[ 1 ] - Archives

Date de cloture  
29 octobre 2012

Vu et transmis par :

6-7 OCT 2012

**Question** : A quelle distance estimez vous le phénomène ? -----

**Réponse** : Je pense que les deux points se trouvaient à plus de deux kilomètres. -----

**Question** : Quand les points se sont déplacés, pouvez vous estimer la vitesse ? -----

**Réponse** : Je pense qu'elle s'approchait de celle d'un avion de chasse. ----

**Question** : Pouvez vous nous décrire les deux points lumineux ? -----

**Réponse** : Ils ne clignotaient pas, mais scintillaient comme une étoile. La couleur était jaune foncée. ---

**Question** : Avez vous entendu du bruit ? --

**Réponse** : Non. ----

Je vous remets une photo prise le lendemain matin. Sur le cliché, j'ai matérialisé au crayon bic noir, la position des points lumineux ainsi que la trajectoire en pointillé. ----

Information à l'intéressé :

Les informations vous concernant collectées dans le présent procès-verbal peuvent être enregistrées et utilisées dans un traitement de données à caractère personnel de la gendarmerie nationale .

Vous pouvez obtenir communication de ces données, ainsi que, en cas d'erreur, leur rectification ou leur suppression. Ces droits s'exercent indirectement par l'intermédiaire de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL), 8 rue Vivienne, 75083 Paris CEDEX 02.

Lecture faite par moi des renseignements d'état civil et de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à changer, à y ajouter ou à y retrancher.

, le 16 octobre 2012 à 09 heures 00 minutes.

**La personne entendue**

**L'Agent de Police Judiciaire**

#### ENQUETE

Le 29 octobre 2012, nous prenons attache téléphoniquement auprès de l'observatoire de Floirac 33. Notre interlocutrice n'a pas été en mesure de nous renseigner sur un éventuel signalement analogue à celui de Mazerès. ---

#### CLOTURE

Par conséquent, nous transmettons en l'état la présente procédure à la brigade de gendarmerie des transports aériens de Mérignac, afin de recenser le cas échéant, une activité aérienne civile ou militaire sur le secteur Sud Gironde, le 09 octobre 2012.

Fait et clos à le 29 octobre 2012.

L'agent de police judiciaire.

Magers - Jardi 03 ochotno 2012 22<sup>H</sup>40

